



MAIRIE du FALGOUX

– Le Bourg –

15380 LE FALGOUX

☎ / 📠 : 04.71.69.51.28

mail: mairie.lefalgoux@wanadoo.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL RÉUNION DU 26 JUIN 2025

Dûment convoqué par Monsieur CHAMBON Louis, maire, la séance s'est tenue dans la salle du foyer rural.

Étaient présents : Mr CHAMBON Louis, Mme FAUX Isabelle, Mr VALARCHER Benjamin, Mme VEYSSIERE Marie-Claude, Mr BENOIT Bernard, Mr COUTAREL Jean-Marc, Mr TISSANDIER Frédéric.

Secrétaire de séance : Mme FAUX Isabelle.

Excusé, pouvoir : Mr LAPEYRE Guillaume.

Absent : Mr LAPEYRE Philippe

Ouverture de la séance à 20h30

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du PV du 27 mars 2025
2. Décision de fongibilité des crédits (crédit à basculer sur le chapitre 014)
3. Mise à jour du tableau des emplois
4. Mise à jour du RIFSEEP
5. Approbation du rapport CLECT (*procédure régularisation d'un contentieux comcom*)
6. Transfert compétence eau
7. Demandes d'achats de terrains
8. Bois et affouage – ONF 2025
9. Dossier gîte/camping
10. Avenant convention pluriannuelle de pâturage
11. Motion SGC de Mauriac
12. QD (manifestations estivales, navette, encombrants)

Le procès-verbal du conseil municipal du 27 mars 2025 a été approuvé à l'unanimité.

DECISION DE FONGIBILITE

Dans le budget 2025 il manquait des crédits au chapitre 14 à l'article 701249 qui correspond au reversement à l'agence de l'eau de la redevance pollution domestique. Le Maire en date du 06/05/2025 a pris la décision de diminuer les crédits à l'article 60612 (énergie électricité) pour un montant de 2824€ et de virer cette somme à l'article 701249.

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS

Le poste de secrétariat s'inscrit dans la catégorie B de la fonction publique territoriale. Pour le renouvellement du poste actuel de secrétaire en CDD de 3 ans il est nécessaire de créer un poste en catégorie B. Le Maire propose de modifier le tableau I des effectifs de la collectivité au 1er juillet comme suit :

Adjoint technique	Catégorie C	1 titulaire, 1 contractuel
Secrétaire général de mairie	Catégorie B	1 contractuel
- La décision est adoptée à l'unanimité.		

MISE A JOUR DU RIFSEEP (REGIME INDEMNITAIRE DE LA FONCTION PUBLIQUE)

Suite à la création d'un emploi de secrétaire général de mairie de catégorie B, il est nécessaire d'actualiser le RIFSEEP :

1. Catégories C

Filière technique		MONTANTS ANNUELS		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe C1	Adjoint technique	540 €	1 260 €	11 340 €

2. Catégories B

Filière administrative		MONTANTS ANNUELS		
GROUPE DE FONCTIONS	EMPLOIS	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe B1	<i>Secrétaire Général de Mairie</i>	540 €	2 380 €	17 480 €

Le régime indemnitaire pour les agents de la commune pris par délibération en 2022 reste inchangé.

La décision est adoptée à l'unanimité.

APPROBATION DU RAPPORT CLECT (COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES)

Le Conseil doit se prononcer sur le rapport de cette commission qui s'est réunie le 29 avril 2025 afin de mettre à jour l'évaluation des charges transférés dans le cadre du transfert à la communauté de communes du Pays de Salers des compétences « accueil collectif de mineurs » et « gestion et exploitation des structures d'accueil de la petite enfance » conformément aux engagements pris lors du protocole de médiation entériné le 10 mars 2025,

La décision est adoptée à l'unanimité.

TRANSFERT DE LA COMPETENCE DE LA GESTION DE L'EAU

Le transfert de la compétence eau auprès des communautés de communes n'est plus obligatoire cependant, devant les obligations réglementaires, les difficultés techniques et financières pour la commune pour assurer les travaux de restauration du réseau d'eau, le Maire expose la possibilité d'adhérer au Syndicat intercommunal des eaux de Mauriac.

La décision est adoptée à l'unanimité.

DEMANDE D'ACHAT DE TERRAINS

Suite à la demande des héritiers de Mr VEYSSIERE Charles d'acquérir une portion de la communale cadastrée AX 60 (17 m²) jouxtant leur propriété. Le Conseil Municipal propose le tarif suivant (hors frais de notaire restant à la charge du demandeur) 500,00 €.

La décision est adoptée à l'unanimité.

Une autre demande d'achat de terrain (une partie de l'ancien chemin rural de Laspeines) sur le principe le Conseil municipal ne s'oppose pas à cette vente mais cela demande une procédure plus complexe d'enquête publique, il est donc proposé de rencontrer les demandeurs pour repousser cette démarche en septembre octobre.

VENTE DE BOIS

Etaient en vente 900m³ ont été vendus :

100m³ d'épicéa à 60€/m³

250m³ d'épicéa à 50€/m³

50m³ d'épicéa à 30€/m³

150m³ de sapin à 60€/m³

150m³ de hêtre à 39€/m³

Prix de vente auxquels il faut retirer les frais d'exploitation et de gestion de l'ONF reste à la commune un montant de 15000€

DOSSIER GITE CAMPING

Les dossiers de consultation des entreprises doivent être publiés le 7 juillet. Les offres pourraient être examinées en commission d'appel d'offres le 12 septembre.

AVENANT CONVENTION PLURIANNUELLE DE PATURAGE

ATTRIBUTION PARCELLE COMMUNALE – AE 48, 121, 124, 137, 149 POUR 41,02 HA

Le Maire fait part de la demande du GAEC du Pré de Merle pour bénéficier des parcelles AE 48, 121, 124, 137, 149 pour 41,02 ha

Il est proposé un avenant à leur convention pluriannuelle pour une durée de 5 ans de pâturage.

La décision est adoptée
Frédéric TISSANDIER ne prend pas part au vote
Louis CHAMBON s'abstient

MOTION SGC DE MAURIAC

Le Maire propose de délibérer pour demander une réorganisation du service de gestion comptable de Mauriac, lequel depuis plusieurs mois connaît des difficultés de fonctionnement qui pénalisent la gestion comptable des collectivités.

La décision est adoptée à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- Les dates des manifestations estivales
- Le moteur de la tondeuse sera remplacé pour un montant de 3000€
- Le dépôt des déchets verts sur la route du Coin n'est pas respecté, un courrier sera envoyé aux professionnels pour leur indiquer que cette place de dépôt ne leur est pas permis.

Rappel auprès de la population que ce dépôt est toléré pour les déchets verts mais que si d'autres matériaux sont jetés, la commune se verra dans l'obligation de le fermer. Et que chacun est à même de composter ses propres déchets verts ou de les porter en déchetterie.

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL LE 22 SEPTEMBRE A 20H30.

La séance est levée à 23h30.

Le maire, Louis CHAMBON

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'L. Chambon', with a large, stylized flourish at the end.

La secrétaire de séance, Isabelle FAUX

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Isabelle Faux', with a large, stylized flourish at the end.